

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 18.- 9.- 4.50 1.50
ÉTRANGER 50.- 25.- 12.50
On peut s'abonner dans tous les
Bureaux de poste suisses, avec
une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
Administration
et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton
et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
Minimum p^r annonce . . . 2.-
Suisse 0.30
Étranger 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME 1.-

Des économies ! Des économies !

C'est entendu. Le Conseil d'Etat veut faire des économies. Le cadet de ses membres montre l'exemple en proposant la suppression de quarante classes enfantines et primaires. Mesure draconienne, dit-il lui-même dans le rapport du Conseil d'Etat. Je te crois ! Il reste même à savoir si cette amputation ne sera pas préjudiciable à la vie du corps.

Nous connaissons déjà les intentions du Conseil d'Etat, puisque nous avons protesté, ici ou ailleurs, contre sa politique d'économies. Il vaut la peine d'y revenir au moment où le Grand Conseil va être saisi du projet du Conseil d'Etat, car l'école populaire est menacée.

Nous voulons espérer que le peuple neuchâtelois aura été douloureusement surpris en apprenant que son gouvernement proposait de réduire les dépenses les plus utiles à son existence. Car un peuple ne vit pas s'il ne se développe pas. Jamais encore, comme en la période extraordinairement difficile que nous traversons, les générations nouvelles n'ont eu besoin de recevoir une bonne préparation. Non seulement il est indispensable de donner mieux que par le passé une somme de connaissances générales suffisantes aux élèves de nos écoles primaires, mais l'éducation qu'ils y reçoivent doit être une réaction efficace contre la démoralisation et l'immoralité envahissantes. Davantage qu'autrefois, l'école est appelée à suppléer aux déficits de l'éducation familiale. Car si on réclame aujourd'hui des techniciens compétents pour la construction de mécanismes délicats, à plus forte raison faut-il des spécialistes pour former le caractère de l'enfant. Or, il n'est possible de s'acquitter de cette tâche qu'à la condition de laisser au maître le temps matériel suffisant pour suivre le développement de chacune des jeunes âmes humaines qui lui sont confiées. Et ces âmes sont souvent aussi différentes les unes des autres qu'il n'y a d'enfants dans une classe.

Quoi qu'en dise le rapport du Conseil d'Etat, la suppression des classes proposées aura souvent pour résultat d'engager des communes se laissant guider par des raisons d'économie, comme le fait aujourd'hui le Conseil d'Etat, à surcharger les classes d'élèves jusqu'au chiffre maximum, 45, prévu par la loi. On sait trop que certaines communes du canton ont cette tendance. Le député de l'une d'elles s'en faisait l'écho au Grand Conseil en proposant de revenir aux classes de 50 élèves. Or, le rôle du gouvernement doit être d'empêcher que les sacrifices consentis par l'Etat en faveur de l'instruction soient compromis par une absence de sens ou de connaissances pédagogiques chez des autorités communales. Puis il est à craindre que des mesures provisoires soient prolongées hors de raison. Il est plus facile de supprimer des classes que de les réorganiser quand les besoins l'exigeront.

Une autre erreur est de croire qu'on peut supprimer des classes proportionnellement à la diminution de la gent scolaire. Des conditions géographiques et des raisons pédagogiques peuvent exiger le maintien de classes alors qu'elles ne sont pas fréquentées par le nombre moyen d'élèves prévu.

La mesure proposée par le Conseil d'Etat vient confirmer la crainte que nous avions de voir passer à la Direction de l'Instruction publique un homme ignorant la vie politique et les écoles de notre canton. Depuis longtemps déjà, il est question au Grand Conseil de concentrations d'enseignements supérieurs qui permettraient de réaliser des économies. Pourquoi ne pas commencer par là, s'il était nécessaire de faire des économies sur le budget de l'Instruction publique, au lieu de mutiler l'école populaire ? Sans compter qu'il est au budget de la République des postes qui supporteraient des réductions avec moins de risques.

Nous n'allons pas, pour des motifs ayant une valeur momentanée, sacrifier des progrès pédagogiques réalisés au prix d'efforts répétés par ceux qui ont le mieux compris le rôle de l'école populaire, en désirant mettre l'enseignement qu'on y donne à la hauteur des exigences de la pédagogie moderne.

Nous devons souligner une fois encore le mépris du chef de l'Instruction publique pour les commissions existantes qui eussent mérité d'être consultées avant de proposer des mesures aussi radicales au Grand Conseil.

Abel VAUCHER.

FAITS DIVERS

Un oiseau samaritain

Un de nos abonnés nous adresse le curieux récit que voici :

« Pendant que j'allais à mon travail, j'eus l'occasion d'apercevoir un moineau qui me parut d'emblée fort affairé. Il voletait autour d'un autre moineau avec un va-et-vient tellement insolite, que je m'arrêtai, intrigué. Je m'aperçus alors que son compagnon était blessé. Il ne pouvait se mouvoir qu'au prix de grandes difficultés. Vous imaginez mon étonnement ! quand, au bout d'une minute, l'oiseau valide revint portant dans son bec de la nourriture, destinée à son compagnon blessé. Au bout de quelques instants, celui-ci parvint péniblement à se hisser sur un mur

et à voler plus loin. J'arrivai à la conclusion que ces deux oiseaux avaient l'un pour l'autre une amitié qui ne se démentait pas dans le malheur et je fus vraiment émerveillé de la leçon de bonté et d'entraide que de petits oiseaux sont capables de donner à l'humanité. »

Le record de durée du billard sera-t-il battu ?

Décidément les records de durée sont à la mode en Angleterre !

Après avoir vu des couples danser 6, 12 et 21 heures de suite, voici maintenant qu'on annonce que deux membres d'un club de Wentworth ont décidé de faire une partie de billard qui doit durer 48 heures.

Les joueurs inlassables ont commencé leur partie en 10,000 points.

Lettre du Val-de-Ruz

Travaux de chômage. — Nos sociétés. — La Commission d'éducation ouvrière

Celui qui suit la route Cernier-Fontaines aura sans doute eu comme un sentiment de vide. Les amis de la nature et les vieux se seront aperçus de la disparition de la superbe lignée d'arbres qui bordaient la route, image familière, que beaucoup regretteront.

Le projet de rectification de ce tronçon de route et son élargissement, depuis longtemps l'objet de discussions, va être réalisé, et le Grand Conseil discutera dans sa prochaine session, sur les crédits à accorder, qui se montent à 110,000 francs. Le projet prévoit une route de 6 mètres et demi de large et des rectifications, surtout à l'entrée du village de Fontaines, en évitant de la courbe, qui est dangereuse.

Ces travaux rentrent dans la catégorie des travaux de chômage, et la subvention fédérale sera probablement de 15 %. L'Etat se chargera des trois quarts des dépenses restantes et les deux communes, Cernier et Fontaines, du solde. Ces deux dernières ont déjà accepté leurs charges.

La circulation intense des camions-automobiles, le service des autobus, rendaient nécessaire ces travaux, et malgré le regret de voir disparaître une image familière du Val-de-Ruz, il faut s'incliner, d'autant plus que nos nombreux pères de famille et hommes encore chômeurs seront occupés. En effet, de plus en plus, nous remarquons cette tactique de n'embaucher de préférence que la femme, nous aurons du reste encore l'occasion de revenir là-dessus.

Nos sociétés locales ont eu cet hiver une activité fiévreuse. Chacune, à tour de rôle, parfois même deux à la fois, elles convièrent les amis et le public à leurs soirées théâtrales, et chacune prétend avoir la meilleure phalange d'acteurs. Constatons que plusieurs eurent un réel succès ; signalons, entre autres, « L'Arlésienne », par le chœur mixte de Cernier ; « Le Chemineau », par l'orchestre La Favorite ; la section de gymnastique de Fontainemelon, avec sa pièce comique.

Nous eûmes aussi la grande faveur d'assister à l'audition de la « Guirlande », qui se donna à Cernier et qui fit salle comble. Ce fut vraiment beau.

Pour clôturer la saison, les soirées dansantes réunissent jeunes et vieux, et la gaité simple règne, donnant à ces réunions un cachet d'intimité.

La section de gymnastique de Cernier fête aussi son 50^e anniversaire, samedi passé. Dans une salle superbement décorée, les convives, après avoir souhaité beaucoup de prospérité et accompagné leurs souhaits de maints cadeaux, passèrent une soirée pleine d'entrain, qui finit à l'heure où chantent les coqs et même plus tard.

La Commission d'éducation ouvrière aussi travailla ferme cet hiver ; elle en est à sa 25^e séance. La combinaison de conférences accompagnées de films cinématographiques eut du succès. Il est évident que les frais sont élevés ; mais grâce aux subsides que donnent plusieurs commissions scolaires, les frais furent couverts, en puisant dans les fonds mis à disposition par les sociétés ouvrières du Val-de-Ruz.

Jedi prochain, nous aurons de nouveau l'occasion d'entendre Mlle Lucie Schmidt, de Neuchâtel, secrétaire du bureau d'orientation professionnelle, causer à Fontaines, sur le sujet si actuel : « Quelle profession apprendre à nos fils et à nos filles ». La causerie sera précédée de films cinématographiques, c'est donc joindre l'utile à l'agréable, et il faut que tous les citoyens assistent avec leur famille à cette réunion, qui sera une des dernières de cet hiver.

Nous avons aussi eu une surprise désagréable. Nous ne savons pas si l'activité de la Commission d'éducation ouvrière chicanait dans certains milieux, mais nous avons eu maille à partir avec le tribunal, ensuite de rapports dressés contre le président de la Commission d'éducation. Il était en effet question de nous faire payer patente. Grâce à l'intervention auprès du Département cantonal, cette affaire a été liquidée par un compromis qui donne partiellement satisfaction. Attendons la révision des articles de loi sur les cinématographes, car il est incompréhensible de vouloir entraver l'activité si bienfaisante de ces commissions.

NOUVELLES SUISSES EN ANGLETERRE

Les socialistes et la Société des Nations

SION, 22. — La commission du Conseil national pour l'examen du troisième rapport de la Société des Nations, réunie à Sion, mardi soir et mercredi matin, s'est bornée à une discussion générale de ce rapport et a renvoyé à une prochaine séance, qui aura lieu lors de la session des Chambres, une discussion plus détaillée. D'une manière générale, la commission approuve l'attitude de la délégation suisse à la troisième assemblée de la Société des Nations, mais le groupe socialiste a fait des critiques concernant son attitude sur le problème du désarmement. La discussion s'est surtout concentrée sur le problème du désarmement et sur celui des difficultés économiques de l'Europe.

La délégation socialiste a déposé le postulat suivant : a) Le Conseil fédéral est invité à adresser aux Chambres fédérales un rapport indiquant quel programme il pense suivre concernant les 16 résolutions relatives à la réduction des armements ; b) A profiter de toutes les dispositions du pacte lui permettant d'intervenir seul ou d'accord avec d'autres gouvernements en faveur du désarmement moral au sens de la seizième résolution relative à la réduction des armements.

Les recettes des C. F. F.

BERNE, 22. — Resp. — Les recettes d'exploitation des C. F. F. en février 1923 s'élèvent à fr. 24,498,000 (février 1922 : fr. 20,757,383) et pendant les deux premiers mois de 1923 à fr. 49 millions 635,000 (1922, fr. 43,810,702). Les dépenses pendant le mois de février 1923 sont de fr. 20 millions 404,000 (février 1922 : fr. 24,520,368) et pendant les deux premiers mois de 1923, de fr. 44,184,000 (fr. 53,368,332).

Pendant les deux premiers mois de 1923, les C. F. F. ont transporté 12,893,000 voyageurs, contre 12,379,193 pendant les deux premiers mois de 1922 ; ils ont transporté 2,164,000 tonnes de marchandises contre 1,669,870 pendant les deux premiers mois de 1922.

La retraite du personnel de la Confédération

BERNE, 12. — Resp. — Le Département fédéral des finances a élaboré à l'intention du Conseil fédéral un projet de modification à l'ordonnance d'exécution pour la caisse de pension et de retraite du personnel de la Confédération dans le sens de permettre qu'on retienne un nombre plus grand d'années de service pour le calcul de leur pension de retraite pour ceux des fonctionnaires cantonaux qui sont nommés fonctionnaires fédéraux.

Au Grand Conseil genevois

GENEVE, 21. — Dans sa séance de mercredi après-midi, le Grand Conseil de Genève a continué l'examen en troisième débat de la loi fiscale. Il a ratifié, sauf quelques points de détail, les décisions prises en deuxième débat en ce qui concerne les droits de succession, d'enregistrement et de timbres, les impôts communaux et l'établissement des rôles.

La discussion la plus nourrie a été celle concernant l'inventaire au décès. Le texte adopté prévoit, non un inventaire obligatoire, mais des renseignements à fournir par les héritiers à un notaire ou un juge de paix, sous la foi du serment ou d'une promesse solennelle. C'est à peu de chose près le mode de faire actuel.

La question de la taxe professionnelle a été renvoyée à une prochaine séance.

Un automobile tue une fillette

ZURICH, 22. — Resp. — Dans le quartier IV de la ville de Zurich, un automobile a écrasé une fillette âgée de trois ans. L'enfant est mort des suites de ses blessures.

Accidents mortels

BAZENHEID, 21. — Aux environs de Bazenhaid (Toggenburg), le cheval du camionneur Lautenschlager s'est emballé. Lautenschlager fut projeté hors de son siège et la tête la première vint s'écraser contre un poteau télégraphique. La mort fut instantanée.

ESCHLIKON, 21. — Un domestique nommé Johann Leutenegger, 54 ans, employé à la tuilerie Waibel, à Eschlikon, conduisant un attelage lourdement chargé, a passé sous les roues du véhicule et a été si grièvement blessé qu'il n'a pas tardé à succomber.

Attaqué par un renard

Le vendredi 16 mars, dans l'après-midi, écrit-on du Sentier, Frédéric Reymond, 16 ans, fils de M. François Reymond, du Solliat, se promenait en skis à la lisière de la forêt, à 300 mètres de sa maison, lorsque surgit soudain du bois un renard qui le poursuivit en cherchant à le mordre. Le jeune homme, qui ne possédait aucun moyen de défense, décrocha un de ses skis ; la bête alors lui sauta au cou et le mordit ainsi qu'à la jambe ; après un moment de lutte, le renard, atteint d'un coup de ski, resta sur le terrain, mortellement frappé ; le jeune Reymond rentra chez lui avec sa victime qui fut examinée et dont la tête a été envoyée à Lausanne pour être examinée au point de vue de la rage. Quant au jeune homme, une fois ses blessures pansées, le médecin jugea prudent de l'envoyer à l'Institut Pasteur, à Berne, pour s'y faire vacciner.

La révolution agraire

Des milliers d'ouvriers agricoles sont jetés sur le pavé dans le Norfolk par un lock-out impitoyable, qui réveille chez ses victimes la volonté de lutte de classe et qui pose devant l'Angleterre tout entière un des plus formidables problèmes sociaux qui lui restent à résoudre.

Les propriétaires et les grands fermiers locaux veulent encore réduire les misérables salaires des travailleurs des champs, qui recevaient jusqu'ici 30 francs par semaine de 50 heures, c'est-à-dire 60 centimes l'heure ou 130 francs par mois. Non seulement on veut réduire ce salaire, mais on veut porter la semaine à 54 heures et supprimer la garantie de durée, pour avoir le droit de renvoyer les ouvriers en cas de pluie. Une indignation profonde électrise les familles pauvres de la campagne anglaise et une députation s'est présentée chez le Premier ministre pour lui demander d'intervenir.

Avec son honnêteté toute négative, M. Bonar Law a reconnu que la condition des malheureux travailleurs était lamentable, mais il s'est refusé à prendre aucune mesure. M. Lloyd George faisait de belles promesses, qu'il ne tenait pas longtemps. M. Bonar Law avoue carrément qu'il ne peut rien faire et qu'il ne fera rien. M est le Premier ministre des propriétaires et sa passivité n'étonne personne. On se demande seulement si la Grande-Bretagne supportera longtemps un gouvernement qui répond toujours non à tout ce qu'on lui demande. Il va falloir que la classe ouvrière songe sérieusement à résoudre elle-même tous les grands problèmes et l'on peut vraiment dire que personne au monde n'aura mieux servi l'avènement du travaillisme en Angleterre que le conservatisme impénitent du gouvernement Bonar Law.

Ce qui est incroyable, c'est qu'il y ait encore une majorité bourgeoise aux élections générales dans un pays où, non seulement les trois quarts de la population sont des ouvriers de fabriques, mais où il n'y a pas de paysans, comme en France et en Suisse. En effet, au point de vue rural, l'Angleterre en est encore à peu près au système russe d'avant la révolution. La terre appartient aux grands seigneurs et ceux-ci la font exploiter par des intendants ou la louent à quelques fermiers, qui emploient des centaines d'ouvriers agricoles. Ceux des fermiers qui ont réussi à acheter du terrain pendant la guerre l'ont payé très cher et plient sous le fardeau des hypothèques. Les autres doivent verser de fortes locations aux grands propriétaires et, en fin de compte, ce sont les simples travailleurs qui en pâtissent.

La grande masse des travailleurs anglais ne ressemble donc en rien à nos paysans suisses, qui ont chacun leur lopin de terre et leur maison. Ce sont de malheureux prolétaires à la merci des engagements et du chômage. Ils travaillent pour un maître et doivent encore abandonner le meilleur de leur pitance pour payer à l'intendant du grand seigneur la location du misérable logement qu'ils occupent dans le village, propriété privée aussi bien que les champs.

Il y a là une situation qui rappelle encore trop le moyen âge et qui est inculte quand on veut bien y penser. Jusqu'ici les ouvriers agricoles anglais ont vécu dans la respectueuse terreur du propriétaire et dans la haine du fermier ou de l'intendant. Il y en a encore beaucoup qui ne croient pas au secret du suffrage universel et qui s'imaginent sincèrement que le seigneur du château saurait tout de suite s'ils avaient osé déposer dans l'urne un autre bulletin de vote que la liste conservatrice.

Aujourd'hui cependant, l'organisation syndicale s'est répandue et développée à la campagne. Les événements de cette semaine amènent les adhésions en foule. C'est une véritable révolution agraire qui gronde dans le Norfolk. En face du gouvernement passif et réactionnaire, le parti travailliste va faire couler ce torrent vers son moulin. Il accumule décidément des forces de tous côtés. Mineurs frustrés, chômeurs désillusionnés, instituteurs diminués, travailleurs lock-outés, c'est tout le prolétariat du pic, de la pioche et de la plume qui se tourne vers lui pour demander une transformation radicale et complète du régime social. Il n'y a pas besoin que le sang coule pour que nous nous trouvions en pleine situation révolutionnaire. Edm. P.

Cour d'assises du Jura

Audience du 20 mars

Les cambrioleurs de Porrentruy

La session débute par la cause principale, qui intéresse sept jeunes gens, âgés de 17 à 27 ans. Ce sont : Dind Charles, 22 ans, de St-Cierge (Vald.), sommelier à Porrentruy ; Etique Joseph, 17 ans, de Bure, aide-cuisinier à Porrentruy ; Blaser Otto, 27 ans, de Langnau, tourneur à Porrentruy ; Hennin Eugène, 22 ans, de Vendincourt, employé de bureau à Porrentruy ; Frossard Charles, 22 ans, de Vendincourt, manoeuvre à Porrentruy ; Varrin Auguste, 25 ans, de Curgény, bottier à Porrentruy ; Hennem Jules, 21 ans, de Courtételle, bottier à Porrentruy.

Les sept prévenus sont accusés, les trois pré-

miers, de brigandage et de tentative de vol qualifié; les autres, conjointement avec les premiers, d'instigation, d'extorsion, d'usurpation de fonctions publiques, de complicité et de vol simple. Cette affaire en contient à proprement parler trois différentes, où les rôles diffèrent grandement de gravité. Les deux derniers accusés sont les moins compromis; aussi ont-ils été laissés en liberté. Les cinq autres, par contre, sont détenus en préventive depuis le 5 décembre 1922.

Dans la nuit du 4 au 5 décembre 1922, trois hommes masqués se présentaient au domicile de M. Brand, cultivateur à Fontenais, près de Porrentruy, et tentaient de pénétrer dans la chambre où reposaient les époux Brand. L'un d'eux, armé d'un revolver Browning, lâchait un coup de feu qui se logea dans la porte. L'arme s'étant détraquée, les trois assaillants durent se retirer bredouille. C'étaient Charles Dind, Joseph Etique et Otto Blaser. Le coup de feu avait été tiré par Etique avec le revolver de Dind. M. Brand appela au secours et se rendit immédiatement à la police. Les agents accourus firent des constatations intéressantes; entre autres, ils trouvèrent la douille de la cartouche tirée, du calibre 6,35 millimètres, et une espèce de virole faisant partie du mécanisme d'un revolver.

Quelque temps après, la police apprenait qu'on avait donné en réparation, chez un armurier de Porrentruy, un revolver auquel il manquait précisément la virole en question. La piste était sérieuse. L'enquête diligentement conduite amenait bientôt l'arrestation des trois inculpés, qui ne firent aucune difficulté pour avouer leur méfait. Ils avaient l'intention, paraît-il, de dévaliser un certain Ramseyer, qu'ils savaient être en possession d'une certaine somme touchée à Cœuve pour du bétail vendu. Mais ils ignoraient que Ramseyer avait vendu sa maison à Brand, et ils se trompèrent d'adresse.

M. Brand se porte partie civile, sa femme, qui relevait de couches, ayant été très affectée par la scène de l'attentat, et étant devenue neurasthénique.

Les trois accusés ne jouissent pas d'une bonne réputation. Dind a déjà subi plusieurs condamnations, dont une de quatre mois, par le tribunal militaire pour avoir volé à Morat le fameux revolver en cause. Par contre, dans ses récents, il répond avec assurance et franchise et laisse une impression plutôt favorable.

Etique n'a pas de casier judiciaire, mais les certificats qui le concernent sont très défavorables.

Blaser semble être le plus redoutable. Mauvais certificats, condamnations multiples, rien ne manque à son actif de cheval de retour.

L'arrestation des trois gaillards mit alors au jour deux autres affaires, moins graves, qui s'étaient produites un mois auparavant. C'est d'abord la tentative de cambriolage à l'étude du notaire Laisse, à Porrentruy, perpétrée par Frossard, Blaser, Dind et un nommé Braun, réfugié en France depuis. Puis c'est une orgie de nuit, passée dans le débit clandestin de la mère Kohli, où Frossard joue le rôle de détective avec une carte du Touring-Club empruntée à Varrin. La tenancière, apeurée, paye à boire et à manger à toute la bande, soit à Dind, Etique, Hennin, Frossard, Varrin et Hennet. Ce dernier, cependant, après avoir dormi, revient le lendemain payer 10 francs à dame Kohli pour son écot. Bon mouvement qui lui sera compté. Varrin n'a pas commis de grand délit non plus; il a eu tort d'être en mauvaise compagnie.

Audience du 21 mars 1923

LE JUGEMENT

Aujourd'hui est intervenu, à 14 heures trois quarts, le jugement dans l'affaire des cambrioleurs de Porrentruy.

Charles Dind et Joseph Etique sont condamnés chacun à 12 mois de maison de correction, à déduire trois mois de détention préventive. Otto Blaser est condamné à 11 mois de la même peine, avec déduction de trois mois. Charles Frossard se contente de six mois, toujours avec la même déduction. Enfin, Hennin et Varrin bénéficient de 20 jours de prison. En outre, les accusés Dind, Etique, Blaser et Hennin ont quatre ans de pri-

vation des droits civiques, Frossard trois ans de la même peine. Jules Hennet est acquitté sans indemnité!

JURA BERNOIS

BIENNE. — Une erreur du « Journal du Jura ». — Notre confrère de Bienne reproduit un fragment de l'article de fond de la « Sentinelle » du 20 mars. Ce passage a trait aux déclarations faites par Charles Schurch au congrès de la fraction romande de la conférence syndicale de Berne, le 25 février 1923, et non pas, comme le publie à tort le « Journal du Jura », à la conférence des gouvernements cantonaux de janvier. Une lecture plus attentive aurait mis notre confrère en garde contre l'interprétation erronée qu'il a déduite de deux articles différents, publiés le même jour. Chaque lecteur ayant suivi tant soit peu la série de commentaires publiés par le rédacteur de la « Sentinelle », ne pouvait faire aucune confusion entre ces deux objets. Ceci dit afin qu'on ne donne pas naissance dans la presse à une légende un peu fantaisiste.

CANTON DE NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL

Les députés sont convoqués pour dimanche 25 mars, à 10 heures, au Cercle Ouvrier de La Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour : celui de la session.

LE LOCLE

Un grand concert d'art social pour la « Sentinelle ». — Nous apprenons que le Comité du Cercle Ouvrier organisera pour le mois d'octobre un grand concert d'art social au Casino. Voilà une initiative qui mérite d'être encouragée.

Au Casino. — Seulement ce soir, au programme de cinéma, deux splendides films Pathé. — Deux personnes ne payeront qu'une place. (Voir aux annonces.)

Les chômeurs du Locle protestent

(De notre correspondant particulier)

Les chômeurs du Locle, réunis ce matin à la Croix-Bleue, après avoir entendu un rapport complet sur les pourparlers qui ont déjà eu lieu à Berne, concernant l'éventualité d'une limitation et diminution des secours de chômage et examiné ses effets, ont voté à l'unanimité, la résolution suivante :

RESOLUTION

Les chômeurs totaux et partiels du Locle, réunis en assemblée plénière le jeudi 22 mars 1923, à la Salle de la Croix-Bleue, pour discuter de l'éventualité d'une diminution et d'une limitation des secours de chômage, déclarent :

La réduction des secours de chômage effectuée en mai 1922 ne permet plus aux chômeurs de vivre sans subir toutes sortes de restrictions préjudiciables à leur santé et celle de leur famille.

Une nouvelle aggravation de ces secours contredirait l'esprit comme le but de l'A. C. F. du 29 octobre 1919 qui reconnaît que les victimes du chômage doivent être préservées de la misère. Elle altérerait davantage encore la santé des victimes innocentes de la crise économique et contribuerait à propager chez elles la maladie et à abaisser plus encore leur niveau moral et intellectuel et celui de leurs enfants.

Ils décident :

De protester énergiquement contre les propositions scandaleuses du conseiller d'Etat zurichois Tobler et contre toutes les tentatives qui pourraient se manifester pour réduire les misérables moyens d'existence des chômeurs, considérant qu'il serait inhumain, de la part de gouvernements surtout, d'envisager une accentuation de la misère actuelle, et coupable d'exposer le pays à des explosions de mécontentement et de violence.

Ils demandent aux chômeurs du pays :

D'exercer une surveillance vigilante et perma-

nente pour empêcher la réalisation d'une nouvelle baisse de leurs secours et d'organiser, au cas où des tentatives seraient faites dans ce sens, des manifestations publiques qui placeraient le gouvernement en face de ses responsabilités. (Prière à la presse de reproduire.)

LA CHAUX-DE-FONDS

CHORALE L'AVENIR

Notre société assistant au concours qui aura lieu le 8 juillet de cette année, à Neuveville, se fait un vif plaisir d'insister auprès de ses amis à venir renforcer nos rangs afin que notre chorale ouvrière soit dignement représentée, comme le méritent ses efforts. Nous nous permettons encore de lancer un appel aux camarades chanteurs qui seraient disposés à nous donner un coup de main en leur assurant d'avance un accueil chaleureux; venez nombreux et vous aurez accompli un devoir en nous assurant un succès. Laissons de côté pour quelques moments cette situation si angossante qui terrasse des milliers de familles de nos amis pour s'adonner à quelques heures de saine récréation. Nous comptons d'avance sur la bonne volonté de nos collègues si dévoués à l'ordinaire et sommes persuadés que notre appel sera couronné de succès.

Les répétitions ont lieu au Cercle Ouvrier, le jeudi soir, à 7 h. 45. Le Comité.

Chronique théâtrale

C'est probablement parce que les hommes ne sont pas tels qu'on les voudrait qu'ils sont agaçants. Je ne sais s'il faut attribuer à M. Pierre Frondaie le sentiment qu'on éprouvait à la représentation de sa pièce « La Maison cernée » ou aux hommes dont il aurait donné un portrait exact. Il ne suffit pas qu'un homme porte un uniforme militaire pour le rendre haïssable. Mais on demandera à ce soldat d'avoir au moins l'âme de son rôle, du moins au théâtre. Et puis, on ne rendra pas ridicule un major anglais, très respectueux des formes et de la discipline morale, en lui faisant endosser une tunique étriquée. Ce sont des détails qui jouent leur rôle dans la formation de l'opinion du spectateur sur une représentation.

M. Pierre Frondaie a placé l'action de sa pièce dans un cercle d'officiers anglais qui font le siège de Jérusalem. La femme du colonel Ward aime un jeune Jéf Gordon, accueilli dans les troupes de son mari et protégé de son chef. Par contre, un major puritain, ami du colonel, ne pardonne pas à Jéf Gordon la mort de son père qui s'est suicidé. Aussi cherche-t-il l'occasion de prendre Gordon en faute. Ce jeune officier lui offre cette occasion en n'accomplissant pas une mission qui lui avait été confiée. Avant de partir, Gordon s'était rendu chez la femme du colonel Ward, qui l'avait fait appeler. Le major l'a aperçu et fait cerner la maison. Il le dénonce au colonel comme traître. Au moment même où le colonel Ward fait fusiller le lieutenant Gordon, sa femme lui révèle tout. Blessé, le colonel annonce à son ami le major, que le lieutenant Gordon est son fils. Avant de mourir, il invite son fils à accomplir son devoir. Seulement après, il pourra se présenter devant la veuve du colonel Ward.

Les situations sont curieuses dans cette pièce; l'épilogue surprend aussi.

L'interprétation fut bonne. Marcelle Géniat fut une amoureuse un peu languissante, jolie de ligne, mais à la voix rauque. M. Lagrenée, dans le rôle de Jéf Gordon, avait une tête de noceur qui ne convenait pas. Les autres rôles, moins importants, ont été bien tenus.

Communiqués

Récital de piano

Les belles auditions sont rarissimes cette saison, et les nombreux amis que compte en notre ville M. Adolphe Veuve, le délicat et cultivé pianiste neuchâtelois, apprendront avec joie qu'il donnera un concert à la Croix-Bleue, vendredi 23 courant.

Avec la poésie et la sonorité rare qui caracté-

risent ses interprétations, l'artiste nous présentera la Fantaisie en ut mineur de Mozart, quelques pièces de Chopin, de Liszt, d'Albenitz et deux œuvres importantes, rarement entendues chez nous: la Sonate op. 90 de Beethoven, en deux parties nettement opposées, la première tumultueuse (combat entre la tête et le cœur), la seconde apaisée (entretien avec l'aimée), sonate intéressante les musiciens par la forme déjà romantique et particulièrement Schubertienne qu'elle affecte; puis le Carnaval de Vienne, noble pochade de Schumann dans le style du grand Carnaval et de Papillons et dont l'évocation est difficile en un espace si restreint.

La location est ouverte au Magasin de musique Beck, comme de coutume. G. Sch.

Ski — Concours de saut

Le mauvais temps ayant contrarié les deux concours de saut organisés cet hiver par le Ski-Club La Chaux-de-Fonds, nos sauteurs locaux n'ont pas eu l'occasion de montrer à notre population sportive les grands progrès réalisés depuis l'année dernière.

Aussi ont-ils pris l'initiative d'organiser dimanche prochain, en cas de beau temps seulement, un concours de saut qui réunira l'élite des skieurs de la région. A cette occasion, il convient chaleureusement chacun à venir admirer leurs magnifiques prouesses et leurs gracieuses envolées.

Si la neige diminue en ville, son épaisseur au tremplin est encore au moins d'un mètre et demi, de sorte que le concours sera disputé dans des conditions extrêmement favorables. Ajoutons que tous les chemins d'accès à la piste seront praticables aux piétons. En dernière heure, on nous annonce qu'il est probable que le champion suisse de ski Alex. Girardbillie rentrera spécialement du Grand St-Bernard, où il tourne un film, pour participer à cette importante manifestation.

Les Jeudis de Beau-Site

Il est peu de sujets plus complexes et plus intéressants, dans l'histoire de l'Eglise, que celui du Jésuitisme. M. P. Primault, pasteur, en parlera ce soir, avec une grande impartialité et en se basant sur des documents très sûrs.

La Scala

Ce soir, dernière représentation du « Roman d'Illona ». Dès vendredi, « Jean d'Agrève », merveilleuse adaptation de l'œuvre de M. Melchior de Vogüé, de l'Académie française.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale L'Avenir. — Répétition ce soir à 7 h. trois quarts, au Cercle; par devoir. Amendable.

LE LOCLE. — Orchestre Aurore. — Jeudi, à 7 h. 30 précises, répétition générale, au Cercle ouvrier. Par devoir.

VILLERET. — Parti socialiste. — Assemblée générale vendredi 23 mars, à 20 heures, local du haut. Ordre du jour très important. Il n'y aura pas de convocations personnelles.

DELEMONT. — Parti socialiste. — Assemblée générale du parti, le samedi 24 mars, à 20 heures et demie, à l'Hôtel du Bœuf. Nous invitons les membres à assister nombreux à cette assemblée.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS.....	36.20 (34.90)	36.80 (35.35)
ALLEMAGNE..	-.0225 (-.0225)	-.03 (-.03)
LONDRES....	25.40 (25.31)	25.48 (25.39)
ITALIE.....	26.10 (25.90)	26.50 (26.30)
BELGIQUE...	31.30 (30.10)	32. (30.70)
VIENNE.....	-.005 (-.005)	-.01 (-.01)
PRAGUE.....	15.84 (15.80)	16.25 (16.20)
HOLLANDE..	213.25 (212.50)	214. (213.50)
MADRID.....	83.10 (83.)	83.80 (83.70)
NEW-YORK :		
Câble.....	5.39 (5.38)	5.45 (5.42)
Chèque.....	5.38 (5.35)	5.45 (5.42)

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

100

Le Maître de la Mer

PAR

le vicomte E.-M. de Vogüé

(Suite)

Il n'y avait pas à reculer; il fallait rassembler tout son courage, toute sa fierté, affronter délibérément la redoutable rencontre. Moucheron le guida vers un hôtel flanqué d'un bar; deux conséquences fatales du tramway qui a poussé sa tête de ligne au pied de la pyramide. Rien n'a été épargné pour rendre banal et forain ce lieu d'histoire, où la solitude était naguère hospitalière à ceux qui venaient y chercher des émotions à jamais envolées.

Mme de Lauvrens goûtait à une table de la terrasse, en compagnie de personnes que Tournéol ne connaissait pas. Il eut un soupçon de soulagement quand il se fut assuré d'un regard que le visage cherché, redouté, ne se trouvait pas dans le cercle.

La duchesse l'accueillit avec un étonnement moins maladroit que celui de Moucheron, avec une froideur plus marquée et plus significative. Sous la courtoisie des formes mondaines, Louis vit percer dès les premiers mots un sentiment sur lequel il ne pouvait se méprendre: — Pourquoi ce fâcheux nous revient-il si hors de propos? — Piqué au jeu, pressé de tout savoir et déterminé à tout entendre, il allait poser des

questions précises au sujet de Mme Fianona, quand une des Américaines interpella vivement Mme de Lauvrens :

— Chère Peg, un conseil! Daisy me dit qu'elle a déjà trouvé son cadeau de fiançailles pour notre gentille Millicent; et moi, je ne trouve rien! Vous qui avez exploré tous les bazars du Caire, dites, je vous en supplie, où je dois aller demain matin pour dénicher un bibelot original.

— Moi, j'ai eu la main heureuse, s'écria une voisine: au Khan Khalil, des turquoises gravées dans une vieille monture italienne; idéales!

— Je pense, dit une autre, que la Maîtresse de la Mer ne mérite pas que nous nous cassions la tête pour elle. A-t-on idée de nous abandonner comme elle fait? Pourquoi n'est-elle pas venue ce soir? Depuis deux jours qu'Archibald est parti, Millicent s'enferme comme les dames turques en l'absence de leur seigneur.

— Mais non! fit la première qui avait parlé; elle va voir l'emplacement de son futur palais, à l'île de Rôda: un rêve, d'après ce que m'en a dit Robinson.

Tournéol entendait l'anglais. Il fixa sur la duchesse un regard impérieusement interrogatif; et ce regard disait: Est-ce donc vrai? — Peg le soutint avec des yeux résolus, qui répondaient: Oui. Vous êtes instruit. Vous savez ce qui vous reste à faire...

Il se leva, prit congé de Mme de Lauvrens, en s'excusant pour le cas où il ne pourrait pas la joindre chez elle: rappelé en France, dit-il, et ne faisant que traverser le Caire, il comptait s'embarquer à Alexandrie le surlendemain.

Ce fut en effet le parti auquel il s'arrêta ce même soir, en rentrant au Caire. Un moment, il faillit succomber à la tentation d'aller demander à Mme Fianona le lâche contentement des

amours malheureuses; une de ces explications pénibles où l'on apporte le secret espoir, à défaut d'autre, de faire encore un peu de mal à l'infidèle, en s'en faisant beaucoup à soi-même. Il trouva dans le sentiment de sa dignité la force de s'interdire cette inutile humiliation. Bien décidé à éviter la société de l'hôtel Shephard, il prit gîte, pour vingt quatre heures, dans l'hôtelier tranquille où le Père Abel l'avait reçu.

Il voulut tromper sa pensée en reprenant avec la vie universelle un contact depuis longtemps perdu. Il demanda des journaux. On lui apporta l'« Ocean Herald », la nouvelle « Voix de l'Océan », les grandes feuilles anglaises, les gazettes françaises d'Egypte. Sur toutes les pages qu'il parcourait, ses yeux rencontraient le nom obsédant: M. Robinson traitait avec une compagnie maritime de Trieste; M. Robinson venait d'acquiescer des docks dans le port de Salonique; il organisait un nouveau trust à New-York; son yacht était signalé sur la côte de Syrie. Les affaires de l'U. S. T. avaient suscité de vifs débats à la Chambre des Communes, aux Parlements de Paris, de Rome. L'« Oceanic » annonçait à ses lecteurs une exploration très intéressante, qui attirerait prochainement l'attention du monde savant, du monde commercial: une expédition s'organisait pour aller reconnaître les mines de cuivre du Dar Rounga, et remonter peut-être de ce point dans les régions indépendantes du Soudan central; au dire du rédacteur de l'article, la civilisation allait faire de nouvelles conquêtes dans les ténèbres de l'Afrique, elle les devrait à l'initiative du grand citoyen américain. Les feuilles égyptiennes décriaient avec force détails les fêtes qu'on avait données au Caire en l'honneur de M. Robinson. Dans l'un de ces

journaux, un entrefilet discret faisait prévoir « l'événement mondain et mondial dont on s'entretient dans la société « select » d'Ismaïhyé, événement qui fera du plus célèbre des financiers l'heureux époux d'une femme charmante, particulièrement remarquée parmi nos visiteuses étrangères de cet hiver... »

Ainsi, l'ombre fantomatique continuait de se projeter sur toute la surface du globe. Tous les échos de l'univers renvoyaient un nom qui le remplissait. Louis repoussa sur la table le paquet de feuilles imprimées, murmura à part lui :

— Partout. Il a tout. Je n'ai plus rien. Seul. — Où trouver aide et secours?

XXI

Aux tombeaux des Khalifes

Le lendemain matin, il projetait en s'éveillant de prendre le premier train pour Alexandrie. Le courrier de France ne partait que le jour suivant; mais Louis avait hâte de fuir le Caire; il redoutait quelque lâche faiblesse, une rencontre possible, et qu'il chercherait peut-être malgré lui...

— Enfantillage! pensa-t-il une fois levé; j'aurais traversé à deux reprises, presque sans la voir, une ville intéressante entre toutes; je dispose de vingt-quatre heures pour m'en former au moins quelque idée; ce serait trop bête de perdre cette occasion, et d'aller me ronger dans Alexandrie jusqu'à demain soir. Restons.

(A suivre).

Réglez votre abonnement en utilisant le compte de chèques (IV b 313). Ce mode de paiement vous évite des frais et simplifie la besogne de l'administration.

F. O. M. H. LE LOCLE
Salle de la Croix-Bleue
JEUDI 22 mars 1923, à 19^h 1/2.

Assemblée générale annuelle
de tous les groupes **HORLOGERS**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports annuels.
2. Renouvellement du Comité et des Commissions.
3. La lutte contre les aggravations de la situation des chômeurs.

Après la séance administrative :

CAUSERIE

par **Achille GrosPierre**, Secrétaire central
SUJET : *Le Syndicalisme et son importance actuelle*

Toutes les personnes travaillant sur une partie de l'horlogerie sont instamment priées d'assister à cette importante assemblée. Les **chômeurs** doivent se faire un devoir de venir prendre connaissance du rapport les concernant.

LE COMITÉ.

Cinéma du Casino LE LOCLE 1319

Seulement ce soir à 20 heures et quart

HANTISE

Splendide roman moderne en 6 actes, interprété par la célèbre artiste M^{lle} Geneviève Félix, tant admirée dans «MISS ROVELL». — Grandiose mise en scène

BONHEUR EN PÉRIL Comédie dramatique en 4 actes

Deux personnes paient une place

SAMEDI : NOUVEAU PROGRAMME

TOUTES LES NOUVEAUTÉS EN MANTEAUX MI-SAISON

COVER-COAT ET GABARDINE POUR DAMES SONT ARRIVÉES

Bas Prix **BRANN** Bas Prix

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinéma de la Paix, St-Imier

Téléphone 1.38

Jeudi à 8 heures

PROGRAMME SPÉCIAL

La Mort du Duc d'Ofena

Grand drame émouvant, tiré du roman de Gabriel d'Annunzio, 4 actes

L'ENLÈVEMENT

Superbe drame sensationnel en 5 actes 1331

Le Pantalon de Fatty Feu rire

Prix réduits 942 Prix réduits

En préparation : La Création du Monde, ou l'Ancien Testament

Dès vendredi **CINÉMA - THÉÂTRE PATHÉ** Dès vendredi

L'ÉTERNEL SILENCE

ou la dernière expédition du Capitaine Scott au Pôle Sud

Cette œuvre exceptionnelle qui n'a rien de commun avec le film de l'expédition Shackleton sera commentée par M. BOUVINE dont le succès de conférencier fut immense dans le vaste cirque de Paris. Ce charmant causeur qui a le talent très spécial d'intéresser sans fatiguer, nous parlera de l'effroyable odyssee des héros de cette épouvantable expédition qui leur coûta la vie. Il nous évoquera avec beaucoup d'humour les mœurs de la faune polaire (ours blancs, phoques, pingouins, etc.) qui défile sur l'écran.

SAMEDI à 15 heures **MATINÉE SCOLAIRE** pour enfants de tout âge

Prix des places : Fr. 0.50 à 2.20

Dimanche en matinée **Prix réduits** Les enfants de tout âge y sont admis

LA SCALA Encore ce soir **Le Roman d'Iona** Poignant drame de mœurs hongroises

L'ART DE PAYER SES DETTES Délicieux roman moderne 1321

Le Match de Football Suisse-Hongrie

Galerie, fr. 2.70. Parterre, fr. 2.20, 1.60, 1.10 | Ce soir deux personnes paient une place

APOLLO Ce soir **LES PARISIENNES** Grand drame réaliste en 6 actes 1322

— Cartes de réduction valables —

VENDEDI : JEAN D'AGRÈVE

VAREUSE mi-saison en beau mouflon chaud et léger

Grand assortiment de teintes mode **Fr. 24.50**

AU PROGRÈS 1316

— Voir l'étalage —

Cercle Ouvrier, Le Locle

Samedi 24 mars, dès 20 h. 15

Soirée Tessinoise

en l'honneur de **LIBERA STAMPA**, quotidien socialiste du Tessin

Chants - Musique - Allocutions - Théâtre - Danse

Invitation très cordiale aux membres du Cercle et du Parti socialiste Neuchâtelois et Tessinois

ENTRÉE LIBRE LE COMITÉ.

Grande Liquidation générale

Vases peints à la main, dep. fr. 1.-	Sucriers nickelés, fr. 0.50
Baromètres-Chalets, fr. 2.10	Cafetières nickelées, dep. » 1.25
Plateaux à desservir, dep. » 1.50	Encrriers divers, » » 1.50
Manucures, fr. 1.50, 2.50, 4.25	Cendriers, » » 1.20
Carafes à eau, dep. fr. 1.-	Chaussettes, » » 0.45

SOULIERS BOX-CALF pour Messieurs, cousus à la main, Fr. **14.50**

Toujours encore un très grand choix 1325

Aux SOLDES MODERNES Léop.-Robert 25

Représentants sérieux sont demandés par importante Maison **Huiles et Savons**. Conditions très avantageuses. — Ecrire à **J. Jautret de Souleyan & C^e**, Salon E. d. Rh.), France. 932

Papeterie de luxe Papeterie courante Fournitures d'école — Prix modérés — 1320

Le Locle - JULES CURCHOD Grand'Rue 20

N'oubliez pas les petits oiseaux

Enchères Publiques à la HALLE

Le vendredi 23 mars 1923, dès 14 heures, il sera vendu par voie d'enchères publiques :

Un lot de légumes (choux, choux-fleurs, oignons, pommes de terre). Un lot de fruits (pommes, dattes, figues, noix, noisettes). Un lot de chocolat (bâtons, tablettes). Anisette, cachou, bonbons, une caisse de sucre cristallisé, tablettes, etc.

Un lot de cornets, 2 balances dont une de 10 kg. et une de 3 kg. et un jeu de 8 poids, un réchaud à pétrole, caisses, cageots, boîtes en fer, une lampe portative, 1 table double, 3 tables ripolin, bois dur, 9 chaises ripolin, bois dur, une draperie étamine, une vitrine, un coupe-ficelle, un grand marbre plane.

Une grosse bible, 2 chemises de nuit, 1 brosse à habits, 6 morceaux de musique de Cibolla, etc., etc.

Vente au comptant suivant la L. P.

OFFICE DES POURSUITES : Le préposé, A. CHOPARD. 1323

Vente de gré à gré

L'Office soussigné offre en vente de gré à gré, en bloc ou par fortes séries,

326 gros étalux

sans pied, 130 mm., neufs. Un modèle est déposé au bureau de l'Office où les offres par écrit doivent être envoyées jusqu'au **samedi 31 mars courant.**

La vente sera faite contre paiement comptant et conformément à la L. P. P30052C

La Ch.-de-Fds, le 19 mars 1923.

OFFICE DES FAILLITES : Le préposé, A. CHOPARD. 1308

SAMARITAINS

Tombola

La liste des numéros gagnants peut être consultée et les lots retirés au local de la société, Collège primaire, du 24 mars au 7 avril inclusivement, tous les soirs de 20 à 22 heures et le samedi de 14 à 18 heures. Après cette date, s'adresser chez Mademoiselle **L. Mathys**, rue du Nord 77. P21325C 1330

LE LOCLE

On demande une jeune fille, pour lui apprendre la couture. — S'adresser à M^{lle} Egli, Crêt-Vaillant 28. 1324

A louer chambre meublée au soleil, à Monsieur ou Demoiselle. — S'adresser rue Numa-Droz 102, 3^{me} étage, à gauche. 1314

JEAN D'AGRÈVE

Cinéma populaire suisse

Une seule représentation du célèbre film antialcoolique

Le charretier de la mort

d'après le roman de Selma LAGERLÖF

SAINT-IMIER (Casino), jeudi 22 mars, à 8 h.
VILLERET (Collège), vendredi 23 mars, à 8 h.
SONVILLIER (Temple), samedi 24 mars, à 7 1/2 h.

PRIX DES PLACES
Saint-Imier : fr. 0.55, 0.85, 1.30.
Villeret : fr. 0.50, 1.—
Sonvillier : fr. 0.50, 1.— 937

Etat civil de La Chaux-de-Fonds du 21 mars 1923

Naissances. — Robert - Nicoud, Yvonne-Nelly, fille de Louis-Auguste, employé C. F. F., et de Marie-Louise - Valentine née Mouquand, Neuchâteloise. — Peter, Gaston-Emile, fils de Rodolphe-Emile, boîtier, et de Frieda née Jaggi, Soleurois et Neuchâtelois. — Feissly, Anne-Madeleine, fille de Pierre, procureur de banque, et de Gisèle-Madeleine née Hausheer, Bernoise et Neuchâteloise. — Krajka, Abraham, fils de Léon, horloger, et de Raïka née Sadikin, Polonaise.

Promesses de mariage. — Jacot, Adrien, agriculteur, Neuchâtelois et Bernois, et Studer, Frieda-Sophie, ménagère, Bernoise.

Décès. — 5039. Moser, Yvonne-Marie, fille de Friedrich et de Bertha née Allenhach, Bernoise, née le 3 février 1901.

Etat civil de Neuchâtel

Naissances. — 15. Jean-Pierre, à Jean-Albert Luginbuhl, colporteur, à St-Blaise, et à Berthe-Agnès née L'Éplattenier. — 16. André-Florian, à Florian-Auguste Mazzoni, technicien, à Pesoux, et à Juliette née Gigandet. — Serge-Maurice, à Pierre-François Oehl, décorateur-étalagiste, et à Blanche née Scherly. — 17. Jules-Auguste, à Gustave-Alphonse Bourquin, vigneron, et à Louise-Augusta Bovard née Tharin. — 18. Francis-Fernand, à Georges-Albert Jacot, manoeuvre, aux Geneveys-sur-Coffrane, et à Emma née Thomann. — 19. Georges-René, à René-Aimé Humbert, manoeuvre, et à Alice-Antoinette née Rognon.

Inhumation

Jeudi 22 mars 1923, à 13 1/2 h. : M. Beaud, Francis-Alfred, 77 ans 6 mois, rue du Stand 6; sans suite.

Ma grâce le suffit.

Monsieur et Madame Leuba-Grezet et leurs enfants ont la profonde douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules-César LEUBA

leur vénéré père, beau-père et grand-père, décédé à la Côte-aux-Fées, le 21 mars 1923, dans sa 9^{me} année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 22 mars 1923. 1312

Haute Nouveauté Demi-saison

Manteaux pour dames, gabardine laine, toutes teintes, très chics

Fr. 39.-

Costumes Tailleur haute mode, jaquette brodée ou garnie tresse, doublée mi-corps, toutes teintes, 691

Fr. 39.-

M^{me} Marg. WEILL Rue du Commerce 55

La Chaux-de-Fonds 1313

Société de Musique

L'Avenir ayant sa SOIRÉE annuelle le samedi 24 mars, dès 8 heures du soir, au Restaurant **Ls Hamm**, à la Charrière, se fait un devoir d'inviter ses membres honoraires et passifs à bien vouloir y participer.

LE COMITÉ.

A vendre une voiture d'enfant, pliante, en bon état, avec soufflet d'été et siège démontable. Prix avantageux. On échangerait éventuellement contre seilles et crosses. — S'adresser République 13, 1^{er} étage à gauche, entre midi et 1 1/2 h. ou le soir après 6 1/2 h. 968

Potager. potager en bon état; bas prix. — S'adr. rue Sophie-Mairet 3, rez-de-ch. à droite. 927

Etat civil du Locle Du 21 mars 1923

Promesses de mariage. — Guillaume-Gentil, Fritz-Arthur, ouvrier de fabrique, et Bachmann, Lina-Adèle, ménagère, au Locle. — Girardet, Marcel-Ali, horloger, aux Brenets, et Leuba Jeanne-Marguerite, horlogère, au Locle. — Fink, Ernst, boucher, au Locle, et Montandon, Berthe-Aline, à La Brévine.

Revue du jour

On donne quelque attention aux démarches de l'ambassadeur anglais lord d'Abernon. Des uns vont jusqu'à le taxer « d'agent de Berlin » ! parce qu'il interviendrait comme un intermédiaire entre M. Cuno et M. Poincaré. N'exagérons rien ! On a trop vite conclu en disant que l'opinion anglaise a mis, selon la « formule Rothermere », chapeau bas devant la France. « A l'exception du « Daily Mail » et de peu d'autres journaux, (and a few other news papers), toute la presse britannique a rempli ses colonnes de calomnies contre la France au cours de ces derniers mois », etc. Qui formula la situation ? C'est la presse Rothermere ! Le Daily Mail lui-même (19 mars).

Il conclut que cette attitude prive M. Law de la place considérable à laquelle son cabinet aurait droit dans les négociations avec Berlin. Qui dira si lord d'Abernon n'est pas allé à Londres pour lier l'étendue de cette place ! On ne voit pas en quoi ce « financier international » serait en cela l'agent de M. Cuno ! Rien n'est plus superficiel, à vrai dire, que d'épingler les étiquettes de race ou de nation au mercantilisme de la diplomatie. Là où les affaires peuvent prospérer, là est la « patrie » du capital.

En un sens, le matérialisme économique qui n'est pas un apanage exclusif des Anglais, sert aujourd'hui la pacification européenne. Demain il servirait tout aussi bien la guerre. La classe ouvrière ne saurait donc lui donner quelle confiance que ce soit.

DERNIÈRE HEURE

(Dépêches et Services spéciaux de « La Sentinelle »)

Les Américains offrent de payer les réparations

Est-ce le salut ?

Les Américains paieraient les réparations

ROME, 22. — La « Tribune » publie la nouvelle suivante d'une importance considérable :

Les délégués américains au congrès de la Chambre internationale du commerce, à Rome, au nom des représentants commerçants, industriels et banquiers de tous les Etats-Unis, présenteront vendredi à leurs collègues européens un très important projet pour la reconstruction économique et financière de l'Europe.

Si la France adhère à cette proposition, on estime qu'elle aura une énorme répercussion, même dans le domaine politique. Les industriels et les financiers américains seront disposés à contribuer au paiement des réparations de guerre aux Alliés, à condition qu'ils renoncent à réclamer à l'Allemagne les milliards d'or qu'elle doit aux vainqueurs.

Le journal commentant ce projet écrit : L'importance des propositions américaines n'est pas uniquement dans ce fait qu'elle représente l'expression de la pensée précise de tous les hommes d'affaires des Etats-Unis, mais aussi parce qu'elles doivent avoir reçu l'approbation des délégués des autres nations, y compris la France.

M. Fahy, l'un des membres les plus influents de la délégation américaine au congrès de Rome (on sait qu'il compte 120 délégués), a déclaré qu'il ne présenterait son projet qu'à la condition d'être approuvé par les grandes puissances alliées, la France, l'Italie, la Belgique et l'Angleterre.

La proposition qui sera présentée au congrès aura la teneur suivante :

Nous autres Américains, nous nous engageons à verser au comptant à la France la somme de 26 milliards, montant qu'elle réclame à l'Allemagne, à la condition que la France se désintéresse pour toujours et sérieusement de la question des réparations.

Dans la Ruhr

La ville de Dusseldorf condamnée

DUSSELDORF, 22. — Havas. — A la suite des actes de sabotage commis récemment sur les lignes télégraphiques et téléphoniques de la banlieue de Dusseldorf, l'autorité française a infligé à la ville de Dusseldorf une amende de vingt millions de marks. Cette somme a été saisie dans la caisse municipale. Plusieurs millions ont été saisis pour le même motif dans la caisse de la direction supérieure des postes et télégraphes de Dusseldorf. En outre, deux fonctionnaires supérieurs des postes ont été arrêtés.

Les Allemands protestent

BERLIN, 21. — Wolff. — Le chargé d'affaires d'Allemagne à Paris a remis il y a quelques jours au gouvernement français une note signalant de nouveaux actes de violence commis par les troupes françaises dans le territoire de la Ruhr. Le gouvernement allemand proteste contre ces actes et se réserve d'exiger entière réparation.

L'auteur de l'attentat contre M. Smeets serait connu

COLOGNE, 22. — Havas. — Wolff. — La police de Cologne est parvenue à faire de la lumière sur l'attentat contre M. Smeets et à découvrir la personnalité de l'auteur. Afin de ne mettre aucune entrave à l'instruction, il est impossible de donner des indications plus détaillées pour le moment. Selon les papiers trouvés au domicile de l'auteur, il s'agirait d'un jeune fantasque.

ILS MANQUENT DE COURAGE

PARIS, 22. — Havas. — Dans sa séance première de mercredi soir, présidée par M. Edouard Herriot, le Comité exécutif du parti radical-socialiste a examiné la question de la Ruhr. Le président a rappelé que cette opération était le résultat d'une politique contraire à la politique du parti radical-socialiste, qu'il convenait de faire tout son possible pour hâter l'ouverture et le succès des négociations, mais que le parti, fidèle au devoir national, ne devait par aucun vote compliquer les difficultés du gouvernement, puisqu'un échec dans la Ruhr serait un échec pour la France et que le contribuable français aurait sans retard à en supporter les conséquences. Le parti votera donc les crédits sous ces réserves.

Pour la téléphonie sans fil

PARIS, 21. — Havas. — Un comité technique international préliminaire pour la téléphonie à grandes distances, s'est réuni à Paris, au ministère des postes et des télégraphes, sur l'initiative de M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes. Les pays représentés étaient la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suisse. Le comité a reconnu la nécessité d'instituer une commission internationale consultative permanente pour les communications téléphoniques internationales. Les différents pays d'Europe seront représentés à cette commission. La continuité des travaux de cette commission sera assurée par un secrétariat permanent siégeant à Paris. Le comité a d'ores et déjà indiqué les directives principales pour la construction des lignes internationales, leur entretien et leur développement. La collaboration entre nations, née de ce comité préliminaire, a permis de dresser un programme de communications navales par lignes aériennes et par câbles immédiatement nécessaires et devant être réalisés entre 1923 et 1924.

Serait-ce le meurtrier de Steinmann ?

PARIS, 22. — Havas. — Une dépêche de Bruxelles aux journaux annonce que hier soir, on a découvert sur la route allant de Villorbe à Malines, un homme tué qui s'était suicidé en se logeant deux balles dans la tête. Dans les poches du mort, on a trouvé un billet ainsi conçu : « C'est moi l'assassin de Paul Steinmann. J'ai touché 3509 francs pour le tuer ». Le mort était un individu sans profession, âgé de 46 ans, qui demeurait à Aulerlecht, faubourg de Bruxelles. Le parquet a été immédiatement prévenu et l'enquête a commencé.

Réd. — On sait que la femme de Paul Steinmann et son amant, accusés du meurtre de Paul Steinmann, ont été condamnés, la femme à 15 ans de travaux forcés, son amant à la même peine, mais à perpétuité, par le tribunal d'Anvers. Cette affaire et cette condamnation avaient soulevé une grosse émotion en Belgique.

À LA CHAMBRE FRANÇAISE

Un blâme au ministre des travaux publics

PARIS, 22. — Havas. — La Chambre a refusé au ministre des travaux publics, par 451 voix contre 90, la mise à l'ordre du jour de jeudi du projet de rétablissement de l'heure d'été. Les adversaires de cette mesure ont pris prétexte pour combattre la proposition de M. Le Troquer, de ce que le rapport n'était pas encore distribué et de la grande importance des projets qui sont en cours de discussion. La bataille ne s'est donc livrée que sur des questions de mise à l'ordre du jour, mais il semble bien que les représentants des campagnes, hostiles en majorité à l'heure d'été, ont entendu enterrer définitivement cette réforme.

Les nouvelles émissions du Reich

BERLIN, 21. — La Commission du budget du Reichstag a discuté mercredi le budget extraordinaire de 1923. Pour augmenter les moyens d'exploitation des différents départements, il sera nécessaire d'émettre des bons sur le trésor pour une somme d'environ cinq trillions de marks.

Cour d'assises du canton de Neuchâtel

Affaire Girardbille

Les détournements du caissier des Services industriels de Neuchâtel

NEUCHÂTEL, 22. — De notre envoyé spécial. — La Cour d'assises siège dès ce matin au Château de Neuchâtel. Président : M. R. Courvoisier. Juges : MM. Rosselet et Berthoud. La première affaire, avec jury, est celle de Charles Girardbille, prévenu d'abus de confiance et de faux en écritures. Il est défendu par M. Charles Guinand, officieux. L'arrêt de renvoi porte que Chs Girardbille, né le 3 décembre 1876, à Neuchâtel, originaire de Boudry, précédemment caissier des Services industriels du chef-lieu, est prévenu d'avoir, au cours des dix dernières années, détourné ou dissipé, au préjudice de la Commune de Neuchâtel, des espèces pour 13,724 fr. 90. Ces fonds lui étaient confiés pour un emploi déterminé par sa qualité de caissier. Dans le but de dissimuler ses détournements, et de masquer une situation financière compromise, il a fait porter sur le rapport de caisse du 31 juillet 1922 un versement de 10,000 francs qu'il n'a pas effectué.

Cette fausse écriture a faussé en même temps le livre de caisse des Services industriels. Girardbille a omis de même de passer aux recettes des feuilles journalières et aux opérations de caisse un versement des Papeteries de Serrières du 21 septembre 1922, se montant à 2,000 fr. Il a aussi détourné diverses sommes fournies en règlement d'abonnements d'eau. Ces sommes s'élevaient à 1,724 fr. 90.

M. Zbinden est élu chef du jury. Edmond Breguet obtient deux voix. Dans le jury, figurent également nos camarades Paul Staehli, Grandjean.

M. Emmanuel Borel, directeur des S. I. avait demandé des explications à Girardbille sur la disparition de plusieurs sommes. Girardbille n'a pas pu les lui donner et la plainte fut portée.

L'accusé a signé une reconnaissance de dette au montant des sommes détournées.

10 témoins sont cités. On interroge le prévenu. Il déclare qu'il était caissier depuis l'année 1907, après avoir suivi toute la filière. La comptabilité était tenue par un collègue, mais Girardbille remplissait à côté de son occupation le poste de comptable de la Société Neuchâtoise d'électricité et explique que sa caisse des Services Industriels était organisée selon la méthode américaine. Chaque semaine, il fournissait un rapport de caisse à la direction.

Girardbille déclare qu'il a commis des détournements depuis 10 ans. Il reconnaît que le montant s'élève à fr. 13,790 et s'excuse de ses actes en parlant de circonstances malheureuses de sa famille. En effet, un de ses enfants est épileptique depuis sa naissance, il est âgé de 2 ans et se trouve à l'asile de Prreux. Son cas est inguérissable. Il a fallu acheter des remèdes spéciaux et les faire venir de Paris. Ils coûtaient fort cher, environ 40 à 50 francs par mois. Girardbille n'avait plus aucun plaisir au monde. Dans les derniers mois, il décida de se constituer prisonnier. On lui demande s'il est exact qu'il allait au café. Il le reconnaît, mais déclare qu'il n'y faisait pas des dépenses excessives. « On a même prétendu, dit-il,

que je jouais à l'argent. C'est absolument faux ». Le président reconnaît que cette affaire n'figure pas dans les débats. Girardbille admet qu'il aurait mieux fait d'agir autrement que de noyer son chagrin dans la bière et dans le vin. On le questionne sur les fausses écritures. Il conteste que ce soit des tricheries, mais il reconnaît que depuis le changement du contrôle, il n'était plus possible de continuer à faire des détournements.

Quant à la seconde prévention, le prévenu déclare qu'elle ne constitue pas non plus un faux, puisque l'inscription de fr. 10,000 formait simplement une pièce de statistique. Si vous appelez cela un faux, vous comprenez, moi je ne suis pas assez versé dans la matière. Le président fait remarquer que la Cour de cassation pénale a assimilé l'omission d'écriture à la commission.

Me Guinand interrompt en disant : « Mais cela n'est pas compris dans la loi ». Girardbille termine en reconnaissant que si sa détention s'est prolongée, c'est parce qu'il avait demandé lui-même à plusieurs reprises le renvoi des débats.

L'interrogatoire du Procureur

Me Colomb fait préciser que la durée des vols s'élève à 10 ans. Girardbille lui répond qu'il gardait l'argent en même temps que les bordereaux jusqu'à la fin de l'année, après avoir mis l'argent dans sa poche. Il n'y avait aucun contrôle mensuel.

— De sorte, dit Me Colomb, que vous étiez libre de votre comptabilité aussi longtemps que la fiduciaire de Bâle n'y avait pas mis le nez dedans.

Le président lui demande combien il gagnait : — 7,500 fr., mais il avait commencé par un traitement très modeste, 4 fr. par jour.

A part son enfant placé à Perreux, Girardbille a perdu encore un autre enfant qui avait pris peur à la suite d'un incendie et qui était ainsi atteint d'une méningite. Il déclare que son aîné a dû rester en chambre constamment depuis l'âge de 4 ou 5 ans, parce que ses crises épileptiques provoquaient des atouppements sur la rue.

Girardbille est victime du sort. Dans les derniers temps, M. Dind a eu l'impression que son employé cherchait à lui faire des confidences et que certainement il n'a pas osé et cherchait à se repêcher. Je regrette, déclare M. Dind, qu'il ne m'ait pas parlé de cela, c'est un homme qu'on doit relever.

Me Guinand demande s'il n'y a pas moyen de faire quelque chose pour son client. M. Dind regrette de ne pas pouvoir répondre à une question comme celle-là. Le procureur général ajoute : Quand il est question de Witzwil, il est bien naturel qu'on ne veut pas demander à renvoyer Girardbille à CauxPalace. Le procureur demande au témoin si c'est lui qui a avancé des fonds à Girardbille pour lui aider à supporter ses charges de famille. M. Dind reconnaît qu'il lui a apporté son concours. C'est bien entendu, dit le témoin, que cette assistance n'a aucun rapport avec les détournements commis par Girardbille. Le procureur constate que Girardbille n'a pas été totalement abandonné.

M. le Dr Paris parle de la situation pénible de l'intérieur du prévenu, par suite du malade qu'il avait. Les circonstances ont peut-être transformé la mentalité du prévenu et lui ont fait chercher des secours où il n'aurait pas dû. On ne peut pas dire que Girardbille ne s'occupait pas de sa famille ; il m'a toujours fait une bonne impression comme homme d'intérieur et homme de cœur.

M. le pasteur Perregaux, qui ne se souvient plus exactement de son âge (rires), donne aussi de bons renseignements.

Le réquisitoire provoque un incident

Le procureur général, en prenant la parole, soulève le fait que c'est par une extraordinaire coïncidence qu'un employé de la fiduciaire de Bâle s'est présenté justement le jour précédent celui où Girardbille devait rendre ses comptes. Girardbille a fait des aveux complets. Se tournant vers le jury, le procureur ajoute :

On espère, Messieurs les jurés, obtenir de vous du sentimentalisme et une solution négative. On entend vous faire dire au prévenu : Va et ne pêche plus. Si on admet cette théorie, tous ceux qui ont manqué depuis 1914 ont le droit d'être des « pêcheurs ». Avec un peu d'habileté, on aurait pu écarter cette affaire. Me Guinand interrompt violemment : Ce n'est pas vrai. Le procureur répond qu'il a pris note des termes tels qu'ils ont été prononcés. Il ne faut pas céder à la diversion qu'emploiera la défense qui voudrait obtenir que la somme fut reconnue inférieure à 10,000 francs. — La séance continue.

Bulletin météorologique des C.F.F.

du 22 mars 1923 (7 h. du matin)

Altitude en m.	Stations	Temp centigr.	Temps	Vent
280	Bâle	6	Couvert	Calme
543	Berne	5	»	»
587	Coire	6	Qq. nuages	»
1543	Davos	-1	»	»
632	Fribourg	5	Pluie	»
394	Genève	8	Couvert	»
475	Glaris	3	Qq. nuages	»
1109	Göschenen	5	»	»
566	Interlaken	6	»	»
995	La Chaux-de-Fds	4	Couvert	»
450	Lausanne	7	»	»
208	Locarno	8	Qq. nuages	»
276	Lugano	6	»	»
439	Lucerne	7	»	»
398	Montreux	7	Couvert	»
482	Neuchâtel	7	»	»
505	Ragatz	6	Qq. nuages	»
673	Saint-Gall	6	»	»
1856	Saint-Moritz	-6	Couvert	»
407	Schaffhouse	5	»	»
537	Sierre	5	»	»
562	Thoune	5	»	»
389	Vevey	7	»	»
1609	Zermatt	-	»	»
410	Zurich	7	Couvert	Calme

CONFÉDÉRATION

EINSTEIN DEMISSIONNE

ZURICH, 22. — Le professeur Albert Einstein revenant du Japon s'est arrêté à Zurich et a annoncé à la « Nouvelle Gazette de Zurich » qu'il avait envoyé d'ici au secrétariat de la Société des Nations sa démission de membre de la commission de coopération intellectuelle. La lettre, datée de Zurich, le 21 mars, est rédigée comme suit :

A la Commission de coopération intellectuelle, Ces derniers temps, j'ai acquis la conviction que la Société des Nations n'a ni la force, ni la bonne volonté nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Pacifiste convaincu, il ne me semble pas bon d'avoir des relations quelconques avec elle. Je vous prie de rayer mon nom de la liste des membres de la commission. Salutations empreintes, etc.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTO

FRIBOURG, 22. — Resp. — En passant dans le village de Plasselebe, à 12 km. de Fribourg, mercredi après-midi, l'automobile des entreprises électriques fribourgeoises, quoique allant à une allure très modérée, a renversé deux jeunes gens qui étaient sur la même bicyclette. Les automobilistes transportèrent immédiatement les deux blessés à l'hôpital cantonal. Le plus jeune, âgé de 12 ans, mourut en route et le second, âgé de 16 ans, est en ce moment dans un état désespéré. La préfecture de la Singine avertit par les entreprises électriques fribourgeoises à procéder sur les lieux aux formalités d'usage. On ne connaît pas encore l'identité des victimes.

On pense au désespoir des parents lorsqu'ils apprendront la triste nouvelle.

Un train de marchandises

précipité au bas d'un talus

WILLISAU (Lucerne), 21. — A la suite d'un faux aiguillage, un train de marchandises se dirigeant sur Wolhusen, s'est engagé mardi soir sur une voie industrielle, longue de cinq kilomètres. La machine fut précipitée au bas d'un talus.

Le premier wagon, avec plus de quinze voyageurs, vint se jeter sur la machine.

Le conducteur de train, Sulliger, fut tué sur le coup. Il y a plusieurs blessés.

Le « Vaterland » et le « Bund » donnent les renseignements suivants :

L'accident s'est produit à 300 mètres de la gare, par suite d'une erreur d'aiguillage. Le mécanicien n'eut pas le temps d'arrêter le convoi sur la voie de garage. La locomotive tomba d'une hauteur de 5 mètres environ. Le chauffeur Sanz eut la présence d'esprit de sauter de la machine après avoir ouvert le ventilateur et le robinet à vapeur, ce qui empêcha la machine de faire explosion. Le wagon à voyageurs, accroché directement à la machine, contenant 20 voyageurs, vint se placer sur la locomotive. Les voyageurs, effrayés par les jets de vapeur, qui sortaient de la machine, sautèrent par la fenêtre d'une hauteur de 3 à 4 mètres. La plupart ont été blessés. Quant au mécanicien Zulliger, on le retrouva à son poste, écrasé. Il est père d'une nombreuse famille. C'est l'aiguilleur qui est responsable de l'accident. Il avait oublié de refaire l'aiguillage. Il a été arrêté.

Pénurie de logements à Zurich

ZURICH, 22. — Resp. — La pénurie de logements s'aggrave dans la ville de Zurich. Plusieurs familles seront sans logis au 1er avril. A la séance du Grand Conseil de mercredi, une interpellation a été déposée pour savoir ce que le gouvernement zurichois pense faire pour ces familles.

ÉTRANGER

L'AFFAIRE JUDET

Mme Bosshardt est interrogée

PARIS, 22. — Havas. — Mme Bosshardt, femme du peintre suisse, a été entendue mercredi après-midi par M. Cluzel, juge d'instruction, dans le supplément d'enquête sur l'affaire Judet. Le juge ayant rappelé les déclarations qu'elle avait faites lors de son audition par le commandant Abert à l'époque de la première instruction, lui a demandé si elle les confirmait. Mme Bosshardt a rappelé en détail ses précédentes déclarations sur les relations qu'a eues M. Judet en Suisse avec les autorités allemandes. Elle sera prochainement confrontée avec M. Judet.